

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue en visioconférence et enregistrée le **14 juin 2021 à 17 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Les membres suivants sont présents et forment le quorum :

À distance : M. Luc Brisebois, maire
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6

Étaient également présents et à distance : la greffière et le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 10 mai 2021
 - 3.2. Séance extraordinaire du 27 mai 2021
 - 3.3. Séance extraordinaire du 10 juin 2021
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2021)-100-36 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'affectation commerciale artérielle - avis de motion
 - 4.2. Règlement (2021)-101-27 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions - avis de motion
 - 4.3. Règlement (2021)-102-63 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - avis de motion
 - 4.4. Règlement (2021)-104-11 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à diverses dispositions - avis de motion
 - 4.5. Règlement (2021)-102-63 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du second projet de règlement
 - 4.6. Règlement (2021)-100-35 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement au plan d'aménagement d'ensemble projet La Belle - adoption de règlement
 - 4.7. Règlement (2021)-105-6 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-10 - projet La Belle - adoption de règlement
 - 4.8. Plan de soutien aux entreprises du territoire de la Ville de Mont-Tremblant dans le contexte de la pandémie - adoption
 - 4.9. Règlement (2021)-185 établissant un programme d'aide aux entreprises dans le contexte de la pandémie COVID-19 - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Subventions ou commandites à des organismes sans but lucratif
 - 5.3. Tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

- 6.2. Coordonnateur au Service de développement économique - création de poste et nomination
- 6.3. Modification de la résolution CM21 04 154
- 7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Affectation de l'excédent de fonctionnement - résultats 2020
 - 7.3. Affectation de l'excédent de fonctionnement à différentes réserves
 - 7.4. Rapport du maire sur les faits saillants de la Ville pour 2020
- 8. URBANISME
 - 8.1. Dépôt du rapport du CCU - réunion du 17 mai 2021
 - 8.2. Demandes de dérogations mineures
 - 8.2.1. Demande 2021-DM-138 - revêtement extérieur - 159, côte Commandant
 - 8.2.2. Demande 2021-DM-169 - réduction de la largeur du terrain - chemin du Village
 - 8.2.3. Demande 2021-DM-173 - augmentation de la superficie au sol d'un garage isolé - 35, chemin de la Paix
 - 8.2.4. Demande 2021-DM-174 - largeur d'un garage et implantation d'une remise en cour avant - 135, chemin des Hauts-Boisés
 - 8.2.5. Demande 2021-DM-176 - implantation en cour avant - chemin du Chasseur
 - 8.2.6. Demande 2021-DM-177- réduction du pourcentage d'espace naturel - montée Tassé
 - 8.2.7. Demande 2021-DM-178 - diminution des marges et augmentation de la hauteur de superficie - 131-135, impasse de l'Aurore
 - 8.2.8. Demande 2021-DM-179 - diminution du pourcentage de la façade commerciale - 617, rue Labelle
 - 8.2.9. Demande 2021-DM-182 - diminution zone tampon d'un cours d'eau - 179, chemin Orée-des-Lacs
 - 8.2.10. Demande 2021-DM-186 - aire de stationnement et thermopompes en cour avant - 111-117, chemin des Légendes
 - 8.2.11. Demande 2021-DM-190 - augmentation de la hauteur et de la superficie d'un garage isolé - 200, chemin Ovila
 - 8.2.12. Demande 2021-DM-191 - diminution de superficie et marge - chemin Trois-Chaines
 - 8.2.13. Demande 2021-DM-192 - diminution de marge latérale - 205, chemin Claude-Lefebvre
 - 8.2.14. Demande 2021-DM-193 - revêtement extérieur - 160, chemin des Palissades
 - 8.3. PIIA
 - 8.3.1. Demande 2021-PIIA-136 - constructions neuves - 2232, chemin du Village - tronçons de transition villageois / villégiature
 - 8.3.2. Demande 2021-PIIA-172 - agrandissement - 509, rue Labelle
 - 8.3.3. Demande 2021-PIIA-180 - rénovations - 657, rue Limoges
 - 8.3.4. Demande 2021-PIIA-181 - enseigne rattachée et changement de la couleur du bâtiment - 999, rue Labelle
 - 8.4. Enrichissement de la banque de toponymes - contrat
 - 8.5. Identification d'odonymes pour de nouvelles allées d'accès - l'allée de la Liberté, l'allée de la Vitalité et l'allée de la Simplicité
 - 8.6. Demande de l'hôtel Quintessence concernant le nombre de bateaux amarrés à son quai
- 9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Réparation de pompe - eau brute - usine Saint-Roch - autorisation de dépenses
 - 9.2. Remplacement des câbles souterrains à la station de pompage des Cerfs - autorisation de dépenses
 - 9.3. Lac Moore et Rivière du Diable - retrait de sédiments - demande d'autorisation auprès du MELCC
 - 9.4. Projet Embois - acceptation provisoire des travaux de niveau II
 - 9.5. Mandat à l'UMQ - appel d'offres CHI-2022024 - produits chimiques pour le traitement des eaux
- 10. ENVIRONNEMENT
 - 10.1. Demande d'intégration au service de collectes municipales - Domaine de Lesseps
- 11. CULTURE ET LOISIRS

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

- 11.1. Sphères lumineuses - entente
- 11.2. Développement du réseau de vélo de montagne - secteur Deer Mountain - contrat
- 11.3. Aménagement du refuge Forget - contrat
- 11.4. Travaux de revitalisation et d'aménagement de petites zones d'habiletés adjacentes au sentier Pin Est - contrat
- 11.5. Autorisation d'événements
- 11.6. Évènements Sportifs Mont-Tremblant - Fête nationale et ciné-parc - contrats de services
- 11.7. Sentier la P'tite Crisse - modification de la résolution CM20 12 638
- 11.8. Surveillance à l'îlot sportif Erik Guay
- 11.9. Camp de jour - transport par autobus - contrat
- 11.10. Camp de jour - entretien ménager des locaux - contrat
- 12. POLICE (aucun sujet)
- 13. INCENDIE (aucun sujet)
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 14.1. Association de villégiature Tremblant - entente 2021
- 15. RAPPORT
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 18.1. Centre sportif
 - 18.2. Consultations publiques en environnement
 - 18.3. Nouvel accès au circuit canotable
 - 18.4. Fête nationale
 - 18.5. Marché d'été
 - 18.6. Exposition Ugo Monticone
 - 18.7. Jets d'eau à l'Espace public
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient en visioconférence, en présence de la greffière et du directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics; il est 17 h.

CM21 06 296

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de question est modifiée par une procédure écrite.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

Nous avons modifié la procédure concernant les questions et commentaires. Afin de se coller le plus possible à notre réglementation concernant les séances, dorénavant nous n'accepterons que deux questions ou commentaires par personne car nous avons constaté dans les derniers mois un volume considérable de questions reçues et posées par les mêmes personnes.

Vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions et commentaires via :

1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à villedemont-tremblant.qc.ca/conseil;
2. par courriel (greffe@villedemont-tremblant.qc.ca);
3. en appelant au 819 425-8614, poste 2315.

Les questions et commentaires ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville.

3. PROCÈS-VERBAUX

CM21 06 297

3.1. Séance ordinaire du 10 mai 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 mai 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 298

3.2. Séance extraordinaire du 27 mai 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 mai 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 299

3.3. Séance extraordinaire du 10 juin 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 juin 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

4. RÈGLEMENTS

CM21 06 300 4.1. Règlement (2021)-100-36 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'affectation commerciale artérielle - avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2021)-100-36 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'affectation commerciale artérielle*.

CM21 06 301 4.2. Règlement (2021)-101-27 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2021)-101-27 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions*.

CM21 06 302 4.3. Règlement (2021)-102-63 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2021)-102-63 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions*.

CM21 06 303 4.4. Règlement (2021)-104-11 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2021)-104-11 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à diverses dispositions*.

CM21 06 304 4.5. Règlement (2021)-102-63 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du second projet de règlement

La greffière mentionne qu'une modification a été apportée depuis l'adoption du projet du règlement qui consiste à la modification du plan des contraintes naturelles.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le second projet de *Règlement (2021)-102-63 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

CM21 06 305 4.6. Règlement (2021)-100-35 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement au plan d'aménagement d'ensemble projet La Belle - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a eu aucune modification entre le projet de règlement, adopté par la résolution CM21 05 214, et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller François Marcoux à la séance extraordinaire du 10 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2021)-100-35 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement au plan d'aménagement d'ensemble projet La Belle.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 06 306 4.7. Règlement (2021)-105-6 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-10 - projet La Belle - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a eu aucune modification entre le projet de règlement, adopté par la résolution CM21 05 215, et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller François Marcoux à la séance extraordinaire du 10 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2021)-105-6 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-10 - projet La Belle.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM21 06 307 4.8. Plan de soutien aux entreprises du territoire de la Ville de Mont-Tremblant dans le contexte de la pandémie - adoption

CONSIDÉRANT l'orientation 1 du plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030 et l'un de ces objectifs où la Ville cherche à consolider l'économie du milieu et les entreprises déjà en place;

CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 engendre des impacts financiers importants pour certaines entreprises du territoire;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

CONSIDÉRANT le pouvoir accordé par l'article 129 de la loi provinciale LQ 2001, chapitre 7 (projet de loi 67), entrée en vigueur le 25 mars 2021, qui permet aux municipalités d'aider les entreprises de leur territoire pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT qu'afin d'apporter une aide directe aux entreprises ayant des difficultés à assurer leur survie et le maintien des emplois qu'elle génère, il y a lieu de mettre en œuvre un plan de soutien en adoptant un règlement créant un programme d'aide aux entreprises;

CONSIDÉRANT l'importance d'une saine gestion des fonds publics, la Ville souhaite encadrer son processus de soutien en matière d'aide financière et s'assurer que les fonds et le soutien offerts contribuent aux entreprises dans le besoin;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le plan de soutien aux entreprises du territoire de la Ville de Mont-Tremblant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, tel que déposé, et d'affecter une somme de 300 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté aux fins du programme d'aide (poste budgétaire 02-621-00-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Danny Stewart.

CM21 06 308

4.9. Règlement (2021)-185 établissant un programme d'aide aux entreprises dans le contexte de la pandémie COVID-19 - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Danny Stewart dépose un projet de *Règlement (2021)-185 établissant un programme d'aide aux entreprises dans le contexte de la pandémie COVID-19* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CM21 06
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

CM21 06 309 5.2. Subventions ou commandites à des organismes sans but lucratif

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes sans but lucratif œuvrant notamment dans le domaine de la culture, des loisirs et des activités communautaires;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-972 pour effectuer ces dépenses, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une subvention ou d'une commandite, selon le cas, aux organismes mentionnés ci-dessous :

Organisme	Description	Montant (toutes taxes applicables incluses)
Société canadienne du cancer	Relais pour la vie 2021	100 \$
Fondation Tremblant	25 ^e encan annuel	700 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 310 5.3. Tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-346 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner monsieur le maire Luc Brisebois, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt et messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille et Danny Stewart pour représenter la Ville et participer au tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui se tiendra le 15 septembre au golf Royal Laurentien et d'autoriser le paiement des frais au montant de 740 \$, taxes en sus;

D'autoriser ces membres du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

CM21 06 311 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'affecter à même l'excédent de fonctionnement non affecté les sommes nécessaires pour le nouveau poste de secrétaire au Service de l'urbanisme et de confirmer l'embauche de madame Jessica Labrèche à ce poste;

QUE le conseil prenne acte du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service des travaux publics					
2021-49	Monsieur David Lajoie	Temporaire	Préposé à l'écocentre	14 mai 2021	2 jours/semaine, les vendredi et samedi - absence du titulaire du poste
2021-38	Monsieur Jean-François Gauthier	Régulier	Opérateur à l'assainissement des eaux	31 mai 2021	Poste vacant
2021-48	Monsieur Jason Ménard	Régulier	Opérateur à l'assainissement des eaux	3 juin 2021	Poste vacant
Service de l'urbanisme					
2021-32	Monsieur Kevin Miro	Régulier	Inspecteur des bâtiments	25 mai 2021	Poste vacant
2021-42	Madame Jessica Labrèche	Régulier	Secrétaire, Service de l'urbanisme	7 juin 2021	Nouveau poste
Service de l'environnement et du développement durable					
2021-33	Monsieur Jannick Lecavalier-Rodrigue	Régulier	Agent de sensibilisation en environnement	26 mai 2021	Poste vacant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 312

6.2. Coordonnateur au Service de développement économique - création de poste et nomination

CONSIDÉRANT la réorganisation des tâches au Service de développement économique;

CONSIDÉRANT les responsabilités attribuées à ce poste;

CONSIDÉRANT la réévaluation du poste d'adjointe administrative au Service de développement économique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

D'abolir le poste d'adjointe administrative, Service de développement économique;

DE créer le poste de coordonnateur au Service de développement économique;

DE procéder à la nomination de madame Christine Dugas à ce poste et d'autoriser la signature de l'amendement au contrat de travail, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 313

6.3. Modification de la résolution CM21 04 154

CONSIDÉRANT la résolution CM21 04 154 concernant l'embauche d'un surveillant de chantier pour une période de 25 semaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la date d'embauche de monsieur Normand Brunet en remplaçant la date du « 10 mai » par celle du « 19 mai » dans la résolution CM21 04 154.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CM21 06 314

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2021 au montant de 465 109,51 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Danny Stewart.

CM21 06 315

7.2. Affectation de l'excédent de fonctionnement - résultats 2020

CONSIDÉRANT que les résultats de l'année financière 2020 ont démontré un excédent de fonctionnement exceptionnellement élevé de 7 192 717 \$;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'affecter des sommes dans des réserves financières et un excédent de fonctionnement affecté afin de s'assurer qu'elles soient disponibles lorsque des opportunités surviendront;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant total de 5 000 000 \$, réparti comme suit :

- réserve financière à des fins environnementales : 1 000 000 \$;
- réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles : 3 000 000 \$;
- excédent de fonctionnement affecté pour des projets liés à la santé publique : 1 000 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

CM21 06 316 7.3. Affectation de l'excédent de fonctionnement à différentes réserves

CONSIDÉRANT que les résultats de l'année financière 2020 ont démontré des excédents de fonctionnement reliés aux différentes réserves des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant total de 220 647,86 \$, réparti entre les différentes réserves d'aqueducs et d'égouts des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant, et de la réserve des matières résiduelles, comme suit :

- réserve aqueduc Mont-Tremblant (104 941,32) \$;
- réserve égout Mont-Tremblant 13 742,38 \$;
- réserve aqueduc Saint-Jovite 156 869,58 \$;
- réserve égout Saint-Jovite 141 794,82 \$;
- réserve matières résiduelles Ville de Mont-Tremblant 13 182,40 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 317 7.4. Rapport du maire sur les faits saillants de la Ville pour 2020

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 10 mai dernier, le conseil municipal a pris acte du dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT que l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que lors d'une séance tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que ce rapport est diffusé sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de prendre acte du rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l., tel que requis par la loi et qu'il soit diffusé au cours du mois dans le journal L'info du Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8. URBANISME

Dépôt CM21 06 (8.1) 8.1. Dépôt du rapport du CCU - réunion du 17 mai 2021

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme concernant la réunion du 17 mai 2021, conformément à l'article 18 du *Règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil.*

8.2. Demandes de dérogations mineures

CM21 06 318 8.2.1. Demande 2021-DM-138 - revêtement extérieur - 159, côte Commandant

La demande 2021-DM-138 vise à régulariser la construction d'une résidence dont le revêtement extérieur installé est constitué en partie de panneaux métalliques

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

préfabriqués alors que la réglementation n'autorise pas ce matériau pour la classe d'usage villégiature.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-04-080.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser cette dérogation mineure compte tenu :

- que durant la construction, il n'y a eu aucune vérification par le propriétaire à savoir si les panneaux métalliques préfabriqués étaient conformes à la réglementation;
- que le propriétaire n'a pas suivi les plans du permis approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Mélanie Matte déclare qu'elle a un intérêt relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 06 319

8.2.2. Demande 2021-DM-169 - réduction de la largeur du terrain - chemin du Village

La demande 2021-DM-169 vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal sur un terrain dont la largeur à la rue est de 17,7 m plutôt que de 50 m.

Questions du public : un commentaire a été reçu.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-05-105.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser cette dérogation mineure compte tenu que le conseil souhaite se prononcer sur l'ensemble de ce projet de développement et non uniquement sur la construction d'une résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Mélanie Matte reprend part aux délibérations.

CM21 06 320

8.2.3. Demande 2021-DM-173 - augmentation de la superficie au sol d'un garage isolé - 35, chemin de la Paix

La demande 2021-DM-173 vise à régulariser un garage isolé dont la superficie est de 66,99 m² plutôt que de 65 m².

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-05-106.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

CM21 06 321 8.2.4. Demande 2021-DM-174 - largeur d'un garage et implantation d'une remise en cour avant - 135, chemin des Hauts-Boisés

La demande 2021-DM-174 vise à :

- régulariser que la remise existante soit localisée en cour avant alors que la réglementation ne l'autorise pas;
- autoriser la construction d'un garage isolé dont la largeur est de 10,48 m plutôt que de 10 m.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-05-107.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les dérogations mineures conditionnellement à la conservation d'une bande boisée le long de la marge avant afin de cacher les bâtiments accessoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 322 8.2.5. Demande 2021-DM-176 - implantation en cour avant - chemin du Chasseur

La demande 2021-DM-176 vise à autoriser la construction d'un garage attenant dont l'implantation est en cour avant alors que la réglementation ne le permet pas.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-05-108.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 323 8.2.6. Demande 2021-DM-177- réduction du pourcentage d'espace naturel - montée Tassé

La demande 2021-DM-177 vise à autoriser la construction d'une résidence isolée ainsi que ses dépendances sur un terrain dont le pourcentage d'espace naturel est de 46 % plutôt que de 80 %.

Questions du public : un commentaire a été reçu.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-05-109.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser cette dérogation mineure compte tenu que les travaux ont débuté sans permis ni autorisation et que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* interdit alors l'autorisation d'une dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

CM21 06 324 8.2.7. Demande 2021-DM-178 - diminution des marges et augmentation de la hauteur de superficie - 131-135, impasse de l'Aurore

La demande 2021-DM-178 vise à autoriser la construction d'un garage isolé dont :

- l'implantation est à 4,86 m de la marge latérale gauche et à 3,9 m de la marge latérale droite plutôt qu'à 6 m de celles-ci;
- la marge latérale totale est de 8,76 m plutôt que de 12 m;
- la hauteur est de 8 m plutôt que de 6,6 m;
- la superficie est de 93,65 m² plutôt que de 34,67 m².

Questions du public : un commentaire a été reçu.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-05-110.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser en partie cette dérogation mineure tel que décrite au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre, monsieur Simon Jean, numéro 31423, minute 3395, soit :

- d'accepter l'implantation et la hauteur du garage;
- de refuser que la superficie du garage ait plus de 65 m², compte tenu que l'application de la réglementation ne cause pas de préjudice sérieux au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 325 8.2.8. Demande 2021-DM-179 - diminution du pourcentage de la façade commerciale - 617, rue Labelle

La demande 2021-DM-179 vise à autoriser l'aménagement d'un commerce dont la façade principale au rez-de-chaussée représente 50 % du bâtiment plutôt que 100 %.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-05-111.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 326 8.2.9. Demande 2021-DM-182 - diminution zone tampon d'un cours d'eau - 179, chemin Orée-des-Lacs

La demande 2021-DM-182 vise à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal dont l'implantation est à 17 m d'un cours d'eau plutôt qu'à 20 m.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-05-112.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser cette dérogation mineure compte tenu :

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

- que l'application de la réglementation ne cause pas de préjudice sérieux au requérant;
- que les membres du conseil jugent que la protection du bassin versant du lac Mercier est plus importante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 06 327

8.2.10. Demande 2021-DM-186 - aire de stationnement et thermopompes en cour avant - 111-117, chemin des Légendes

La demande 2021-DM-186 vise à régulariser :

- l'implantation de l'aire de stationnement en partie en cour avant alors que la réglementation ne le permet pas;
- l'installation de trois thermopompes en cour avant alors que la réglementation ne le permet pas.

Questions du public : des commentaires ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-05-113.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM21 06 328

8.2.11. Demande 2021-DM-190 - augmentation de la hauteur et de la superficie d'un garage isolé - 200, chemin Ovila

La demande 2021-DM-190 vise à autoriser la construction d'un garage isolé dont :

- la hauteur est de 8,39 m plutôt que de 8 m;
- la superficie est de 66 m² plutôt que de 65 m².

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-05-114.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 329

8.2.12. Demande 2021-DM-191 - diminution de superficie et marge - chemin des Trois-Chânes

La demande 2021-DM-191 vise à autoriser la construction d'un bâtiment sur une érablière artisanale dont :

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

- la superficie du terrain est de 9 714,4 m² alors que le minimum est de 10 000 m²;
- l'implantation est à 21,17 m plutôt qu'à 30 m de la marge avant et à 15,16 m plutôt qu'à 30 m de la marge arrière.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU20-05-115.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser cette dérogation mineure compte tenu que l'application de la réglementation ne cause pas de préjudice sérieux au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 330

8.2.13. Demande 2021-DM-192 - diminution de marge latérale - 205, chemin Claude-Lefebvre

La demande 2021-DM-192 vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à 4,7 m plutôt qu'à 6 m de la marge latérale gauche.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-05-116.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 331

8.2.14. Demande 2021-DM-193 - revêtement extérieur - 160, chemin des Palissades

La demande 2021-DM-193 vise à autoriser l'installation d'un revêtement extérieur d'acier alors que la réglementation n'autorise pas ce matériau pour la classe d'usage villégiature.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-05-117.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. PIIA

CM21 06 332

8.3.1. Demande 2021-PIIA-136 - constructions neuves - 2232, chemin du Village - tronçons de transition villageois / villégiature

Les travaux de construction d'une nouvelle habitation multilogement au 2232, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-136, sont assujettis au PIIA-05 - tronçon de transition

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

villageois/villégiature, en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-05-118.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 333 8.3.2. Demande 2021-PIIA-172 - agrandissement - 509, rue Labelle

Les travaux d'agrandissement et l'ajout d'une rampe d'accès en cour avant pour le 509, rue Labelle, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-172, sont assujettis au PIIA-01 - tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-05-120.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition et exigence énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 334 8.3.3. Demande 2021-PIIA-180 - rénovations - 657, rue Limoges

Les travaux de rénovation au 657, rue Limoges, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-180, sont assujettis au PIIA-01 - tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-05-121.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu que le projet doit respecter davantage de critères prévus au PIIA pour une meilleure harmonie avec son milieu bâti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 335 8.3.4. Demande 2021-PIIA-181 - enseigne rattachée et changement de la couleur du bâtiment - 999, rue Labelle

Les travaux de rénovation extérieure qui consistent en la modification de la couleur du bâtiment et l'installation d'une enseigne rattachée pour annoncer le 83 Nord, épicerie de quartier située au 999, rue Labelle, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-181 sont assujettis au PIIA-11 - site du patrimoine Beattie-des-Pins et noyau patrimonial en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-05-122 et CCU21-05-123.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions suivantes :

- que le lettrage « épicerie de quartier » soit retiré puisque le changement réglementaire n'est pas encore approuvé;
- le dépôt d'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 \$ maximum 10 000 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 336

8.4. Enrichissement de la banque de toponymes - contrat

CONSIDÉRANT la nécessité d'enrichir la banque de toponymes respectant la *Politique relative à la toponymie de la Ville de Mont-Tremblant*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de madame Danielle Soucy, historienne, recherchiste, rédactrice et auteure;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à madame Danielle Soucy le contrat pour soumettre à la Ville 25 à 30 nouveaux toponymes liés à l'histoire, à la tradition orale ou au patrimoine de la Ville en vue d'intégrer ces propositions à la banque de toponymes, au montant de 3 900 \$, non taxable (poste budgétaire 02-610-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 337

8.5. Identification d'odonymes pour de nouvelles allées d'accès - l'allée de la Liberté, l'allée de la Vitalité et l'allée de la Simplicité

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer les nouvelles allées d'accès qui seront aménagées pour desservir un projet intégré d'habitation localisé de part et d'autre du chemin des Quatre-Sommets et que les propositions du promoteur s'inscrivent dans la thématique du projet domiciliaire qui réfère à la philosophie de vie suédoise caractérisée par des choix justes, équilibrés, éthiques et respectueux de l'environnement;

CONSIDÉRANT la Politique relative à la toponymie de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer les allées d'accès projetées situées sur le lot 6 353 044 du cadastre du Québec, l'allée de la Liberté (allée la plus à l'ouest) et l'allée de la Vitalité (allée la plus à l'est) et de nommer l'allée d'accès projetée située sur le lot 6 353 055 du cadastre du Québec, l'allée de la Simplicité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 338

8.6. Demande de l'hôtel Quintessence concernant le nombre de bateaux amarrés à son quai

CONSIDÉRANT que l'hôtel Quintessence est lié par une servitude en faveur de la Ville limitant l'utilisation de son quai sur le lac Tremblant à un bateau;

CONSIDÉRANT que cet hôtel désire modifier ce nombre à deux et offrir la possibilité d'amarrer temporairement six autres bateaux pour des clients;

CONSIDÉRANT que la Ville ne désire pas cautionner une augmentation du trafic maritime au-dessus de sa prise d'eau potable;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

CONSIDÉRANT qu'il sera pratiquement impossible de contrôler la durée des amarrages des clients de l'hôtel sur le quai;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

CM21 06 339

9.1. Réparation de pompe - eau brute - usine Saint-Roch - autorisation de dépenses

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer un budget au montant de 6 892,75 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-412-00-523), payable par la réserve d'eau potable du secteur Centre-Ville pour les travaux de réparation d'une pompe d'eau brute à l'usine Saint-Roch.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 340

9.2. Remplacement des câbles souterrains à la station de pompage des Cerfs - autorisation de dépenses

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer un budget au montant de 5 070 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-415-02-526), payable par la réserve d'égout du secteur Station Mont Tremblant afin d'effectuer les travaux de remplacement des câbles électriques souterrains alimentant les pompes de la station de pompage des Cerfs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 341

9.3. Lac Moore et Rivière du Diable - retrait de sédiments - demande d'autorisation auprès du MELCC

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à des travaux de retrait des sédiments provenant de l'égout pluvial du secteur Village qui se sont accumulés en rive du lac Moore au fil des années, sur le site adjacent aux lots 2 802 778 et 2 802 779;

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à des travaux de retrait des sédiments qui se sont accumulés par emportement au fil des années, sur le site adjacent aux lots 3 280 320 et 3 280 343 à proximité de l'exutoire du Ruisseau-Clair vers la rivière du Diable où est située la conduite de surverse de la station de pompage principale;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service du génie à déposer pour et au nom de la Ville, les demandes de certificats d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les projets de retrait par pompage des sédiments à l'intérieur du lac Moore et de la rivière du Diable;

D'autoriser le directeur du Service du génie à formuler, pour et au nom de la Ville, toutes autres demandes d'autorisation ou permis pouvant être requis afin de réaliser ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

CM21 06 342

9.4. Projet Embois - acceptation provisoire des travaux de niveau II

CONSIDÉRANT l'entente signée par Embois inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et des résolutions CM19 09 406 et CM19 10 418, pour les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, la construction d'une station de pompage et la mise aux normes d'une partie du chemin des Quatre-Sommets;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau II et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter les travaux de niveau II réalisés pour le projet de Embois inc. concernant les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, la construction d'une station de pompage et la mise aux normes d'une partie du chemin des Quatre-Sommets, sur une partie des lots 2 804 172, 3 054 328, 3 054 329, 3 054 330, 6 294 646 et 6 294 647 du cadastre du Québec;

D'autoriser le Service des travaux publics à retourner les garanties pour les travaux du niveau II, aux montants de 138 907 \$ et de 54 526,89 \$ (lettres de garantie bancaire), dès la réception d'une garantie d'entretien au montant de 275 392,50 \$;

QUE cette remise soit effectuée sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et que ce dernier garantisse la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 343

9.5. Mandat à l'UMQ - appel d'offres CHI-2022024 - produits chimiques pour le traitement des eaux

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achat de quatre différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : sulfate d'aluminium, sulfate ferrique, chlore gazeux et hydroxyde de sodium;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium (alun), l'hydroxyde de sodium et le chlore gazeux dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2022, 2023 et 2024;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la Ville :

CONFIRME son adhésion au regroupement d'achats CHI-20222024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 et visant l'achat de sulfate d'aluminium (alun), d'hydroxyde de sodium et de chlore gazeux nécessaires à ses activités;

CONFIE à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

S'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription avec les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement;

CONFIE à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux ans, plus une année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

CONFIE à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

S'engage à respecter les termes et conditions du contrat, incluant tout renouvellement, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur;

RECONNAÎT que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Le taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les organisations non membres de l'UMQ;

TRANSMETTE un exemplaire de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT

CM21 06 344

10.1. Demande d'intégration au service de collectes municipales - Domaine de Lesseps

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement (2019)-174 relatif à la collecte, au transport et à la gestion des matières résiduelles*;

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 42 et 43 de ce règlement, il est possible d'effectuer une demande pour l'intégration au service de collectes municipales pour un immeuble situé en bordure d'un chemin privé ou d'une allée d'accès en remplissant le formulaire prévu à l'annexe F;

CONSIDÉRANT que le Service de l'environnement et du développement durable a pris connaissance des demandes d'intégrations au service de collectes municipales pour les immeubles situés en bordure d'un chemin privé ou d'une allée d'accès;

CONSIDÉRANT que l'article 44 de ce règlement statue que le conseil municipal a entière discrétion pour accorder ou refuser une autorisation et qu'il n'est pas tenu de motiver sa décision;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la collecte municipale des matières résiduelles pour le projet intégré suivant :

- Projet du Domaine de Lesseps : 10 unités d'occupation résidentielle, collecte par conteneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CULTURE ET LOISIRS

CM21 06 345

11.1. Sphères lumineuses - entente

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'égayer l'Espace public et sa patinoire extérieure par l'installation de cinq sphères lumineuses avec un théâtre d'ombres dans deux d'entre elles pour la période des fêtes, sous la thématique *Patinez!*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-702-90-499, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la directrice du Service de la culture et des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec Lucion Média inc. pour la conception, la réalisation et l'entretien d'une installation originale intitulée *Patinez!*, du 19 novembre au 31 décembre 2021 inclusivement, pour un montant de 29 285 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 346

11.2. Développement du réseau de vélo de montagne - secteur Deer Mountain - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder au développement du réseau de vélo de montagne - secteur Deer Mountain et que le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres public et qu'une seule soumission a été reçue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Enviroforêt inc., le seul soumissionnaire et conforme, le contrat pour des travaux de développement du réseau de vélo de montagne - secteur Deer Mountain, au montant de 173 950 \$, taxes en sus (projet 2021-08), payable par le fonds de parcs, le tout conformément à l'appel d'offres CL-2021-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 347

11.3. Aménagement du refuge Forget - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à des travaux d'aménagement pour le refuge Forget et que le Service de la culture et des loisirs a procédé à une demande de prix auprès de six entreprises et qu'une seule proposition a été reçue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à 9390-6006 Québec inc. (Tremblex), le contrat pour des travaux d'aménagement du refuge Forget au montant de 21 500 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-52-535), le tout conformément à la demande de prix CL-2021-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

CM21 06 348 11.4. Travaux de revitalisation et d'aménagement de petites zones d'habiletés adjacentes au sentier Pin Est - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à des travaux de revitalisation et d'aménagement de petites zones d'habiletés adjacentes au sentier Pin Est et que le Service de la culture et des loisirs a procédé à une demande de prix auprès de 3 entreprises et qu'une seule proposition a été reçue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Enviroforêt inc. le contrat pour des travaux de revitalisation et d'aménagement de petites zones d'habiletés adjacentes au sentier Pin Est, au montant de 27 500 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-52-535), le tout conformément à la demande de prix CL-2021-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 349 11.5. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement*, notamment quant à l'obstruction de la circulation, à la sollicitation ou à la vente ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme / Requérant	Date(s)	Lieu
Cinéma plein air	Ville de Mont-Tremblant	18 juin, 9 et 30 juillet, 13 et 28 août 2021	Parc au Fil-de-l'Eau
Ciné-parc	Ville de Mont-Tremblant	25 juin 2021, 18 h à minuit	Aéroport Wheeler
Marché d'été	Ville de Mont-Tremblant	Tous les samedis du 19 juin au 11 septembre 2021, de 9 h à 13 h	Stationnement à l'arrière du 1875, chemin du Village

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 350 11.6. Évènements Sportifs Mont-Tremblant - Fête nationale et ciné-parc - contrats de services

CONSIDÉRANT le contexte actuel de pandémie de COVID-19 forçant l'annulation des activités IRONMAN en juin;

CONSIDÉRANT qu'Évènements Sportifs Mont-Tremblant souhaite maintenir son lien avec la communauté et propose à la Ville de bonifier l'expérience des participants lors de la Fête nationale et d'un ciné-parc québécois;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'affecter une somme totale de 45 780 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-70-499), provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'attribution de gré à gré à Évènements Sportifs Mont-Tremblant des contrats suivants :

- un contrat de services pour la diffusion style ciné-parc de films le 25 juin 2021 en soirée, pour un montant maximal de 12 180 \$, taxes en sus, sur présentation des pièces justificatives;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

- un contrat de services pour la production de l'événement de la Fête nationale régionale le 23 juin et de la présentation en direct du Grand spectacle de la Fête nationale le 24 juin 2021 en soirée, pour un montant maximal de 35 100 \$, taxes en sus, sur présentation des pièces justificatives, dont un montant de 15 000 \$ sera payable par la subvention de la Société Nationale des Québécois et Québécoise;

D'autoriser la directrice du Service de la culture et des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, ces contrats de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 351

11.7. Sentier la P'tite Crisse - modification de la résolution CM20 12 638

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution CM20 12 638 afin de modifier les servitudes en sa faveur pour déplacer les sentiers situés le projet de Embois inc.;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau sentier a été aménagé en totalité sur le lot 6 342 625 du cadastre du Québec, appartenant à SMT, en vue du remplacement de la portion du sentier la P'tite Crisse traversant les propriétés de Embois inc. et Verbier Tremblant inc.;

CONSIDÉRANT que la portion du sentier la P'tite Crisse traversant la propriété de Verbier Tremblant inc. a été annulée en vertu des résolutions CM20 04 177 et CM21 04 181;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'annuler la servitude en faveur de la Ville pour la portion de ce sentier traversant la propriété d'Embois inc.;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la résolution CM20 12 638 afin de remplacer le deuxième paragraphe du résolu par le texte suivant :

« DE renoncer à la servitude pour le sentier La P'tite Crisse. Que tous les frais relatifs au déplacement et à l'annulation de ces servitudes soient assumés par Embois inc. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 352

11.8. Surveillance à l'îlot sportif Erik Guay

CONSIDÉRANT que la Ville désire s'assurer de la sécurité des usagers et de celle des équipements municipaux;

CONSIDÉRANT les règles prévues aux articles 35 et 47 du règlement de gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'attribuer de gré à gré à Sécurité XGuard inc. un contrat pour la surveillance à l'îlot sportif Erik Guay afin d'assurer la sécurité des usagers et celle des équipements municipaux, au montant total de 46 435 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-90-448), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, le tout selon le devis daté du 9 juin 2021 (réf. 20210609-171835418);

D'autoriser la directrice du Service de la culture et des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour donner effet à la présente.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Danny Stewart.

CM21 06 353

11.9. Camp de jour - transport par autobus - contrat

CONSIDÉRANT que le service d'accueil et le service de garde du camp de jour se déroulent sur deux sites, soit l'école secondaire Curé-Mercure et la salle des loisirs et que le Service de la culture et des loisirs a procédé à une demande de prix auprès de trois fournisseurs pour le service de transport par autobus et qu'une seule proposition a été reçue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Autobus Le Promeneur inc., le contrat du transport journalier (matin et soir) des enfants du camp de jour au montant de 13 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-55-498), pour la période du 28 juin au 20 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 06 354

11.10. Camp de jour - entretien ménager des locaux - contrat

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires maintenues par le gouvernement dues à la pandémie de COVID-19, la Ville doit assurer les frais d'entretien ménager des locaux utilisés par le camp de jour;

CONSIDÉRANT que le Service de la culture et des loisirs a procédé à une demande de prix auprès de trois fournisseurs et a reçu deux propositions dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Entretien Mana inc.	12 000 \$
Vivaction inc.	17 920 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer à Entretien Mana inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'entretien ménager des locaux utilisés par le camp de jour au montant de 12 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-55-496), pour la période du 28 juin au 20 août 2021;

D'affecter une somme de 5 100 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté au poste budgétaire 02-701-55-496.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. POLICE (aucun sujet)

13. INCENDIE (aucun sujet)

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CM21 06 355

14.1. Association de villégiature Tremblant - entente 2021

CONSIDÉRANT que la situation de pandémie COVID-19 perdure et a un impact majeur sur la situation économique des restaurateurs situés au Centre de villégiature Tremblant;

CONSIDÉRANT leur difficulté à défrayer les coûts associés au démantèlement, à l'entreposage hivernal et au réaménagement de leur terrasse;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter son appui et son soutien financier aux restaurateurs de ce secteur ayant reçu une aide financière pour l'aménagement de leur terrasse en 2020;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT l'importance d'une saine gestion des fonds publics, la Ville souhaite encadrer son processus de soutien en matière d'aide et de subvention;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires au poste 02-621-00-970, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature par le directeur stratégique du développement durable du territoire de l'entente à intervenir avec l'Association de villégiature Tremblant pour le versement d'une subvention d'une somme maximale de 10 000 \$ ayant pour objet d'apporter une aide financière aux restaurateurs ayant bénéficié d'une aide financière pour l'aménagement de leur terrasse en 2020, en remboursant les frais pour le démantèlement, l'entreposage hivernal et le réaménagement de leur terrasse jusqu'à concurrence de 950 \$, taxes en sus, par entreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RAPPORT

16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

18.1. Centre sportif

Monsieur le maire Luc Brisebois annonce que lors de la dernière séance extraordinaire, la Ville a octroyé le mandat de construction du futur Centre sportif, attendant au nouveau bâtiment permanent du Centre collégial. Ce centre bonifiera les installations sportives offertes à l'ensemble de la population de la région, et notamment aux étudiants du Centre collégial. Les travaux de construction commenceront en juillet prochain pour se terminer en juillet 2022.

Nous sommes très fiers de voir ce projet se concrétiser et je tiens d'ailleurs à souligner la contribution des gouvernements provincial et fédéral qui ont contribué à hauteur de près de 2,2 M\$ chacun. La part assumée par la Ville, soit 7 M\$, est payée par la réserve à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

18.2. Consultations publiques en environnement

Monsieur le conseiller François Marcoux annonce que la Ville a récemment mené deux consultations portant sur l'environnement. La première portant sur le plan d'action en environnement a obtenu la participation de 476 répondants. Le plan d'action est attendu à la fin de l'été.

La deuxième portant sur la politique de gestion des accès aux plans d'eau a pour sa part reçu 498 réponses. La politique qui en découlera sera soumise au conseil afin d'entrer en vigueur cet été.

Nous sommes heureux de constater l'extraordinaire participation de la population à ces deux consultations. C'est bon de savoir que notre communauté est impliquée et mobilisée pour définir avec nous l'avenir de Mont-Tremblant.

18.3. Nouvel accès au circuit canotable

Madame la conseillère Mélanie Matte annonce qu'un nouvel accès canotable est maintenant accessible sur la montée Ryan, à l'angle du chemin Clément. Celui-ci offre du stationnement, une aire de virage, ainsi qu'un accès simple et sécuritaire à la rivière du Diable où une plateforme flottante permet une mise à l'eau des embarcations facile et agréable. En plus du fait qu'il sera assurément apprécié des usagers de la rivière, nous avons bon espoir qu'il nous permettra d'apaiser certains conflits d'usage liés à la mise à l'eau d'embarcations dans d'autres secteurs.

18.4. Fête nationale

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille annonce que la Ville est très heureuse de vous offrir cette année une « vraie » Fête nationale avec Steve Provost et Radio Radio le 23 juin à l'aéroport Mont-Tremblant en formule ciné-parc. Le 24 juin, nous présenterons la diffusion en direct du Grand spectacle de la Fête nationale. Et finalement le 25, nous vous offrons un ciné-parc à saveur québécoise avec un film pour enfant et La déesse des mouches à feu. Ces trois événements sont gratuits, mais vous devez réserver vos billets. Pour tout savoir, visitez villedemont-tremblant.qc.ca/fetenationale.

18.5. Marché d'été

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille annonce que ce samedi 19 juin, c'est le premier Marché d'été de Mont-Tremblant de la saison au cœur du village, face à la plage du lac Mercier. Venez rencontrer près d'une trentaine de producteurs, transformateurs agroalimentaires et artisans des métiers d'art de la table, sélectionnés avec soin. C'est donc un rendez-vous champêtre de 9 h à 13 h tous les samedis de l'été jusqu'au 11 septembre, beau temps, mauvais temps!

18.6. Exposition Ugo Monticone

Monsieur le conseiller François Marcoux annonce que tout l'été et jusqu'au 30 septembre, vous êtes invités à venir visiter l'exposition en réalité augmentée d'Ugo Monticone intitulée Tracés de voyage. L'exposition se déploie sur deux sites : à l'extérieur à l'Espace public, ainsi qu'à la salle Alphonse-Desjardins. Téléchargez l'application Artivive pour en profiter pleinement.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juin 2021

18.7. Jets d'eau à l'Espace public

Monsieur le conseiller Danny Stewart annonce que les jets d'eau de l'Espace public sont maintenant en opération! Nous vous invitons particulièrement à venir les voir le soir alors qu'ils sont illuminés. Il suffit de toucher la pastille pour les activer. Ceux-ci s'ajoutent aux deux jeux d'eau déjà présents à travers la Ville ainsi qu'aux futurs jeux d'eau du parc Daniel-Lauzon dont les travaux de construction seront terminés cet automne. Attirer et retenir les familles fait partie des orientations de notre plan stratégique et nous savons que les jeux d'eau sont particulièrement appréciés par les jeunes. C'est un superbe complément aux plages du territoire ainsi qu'au Complexe aquatique pour s'amuser dans l'eau et se rafraîchir par temps chaud. Tout le conseil vous souhaite un bon été!

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées. Le libellé des questions ainsi que les réponses se trouvent sur le site Internet de la Ville dans la rubrique SÉANCE DU CONSEIL.

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront également mis sur le site Internet de la Ville.

CM21 06 356

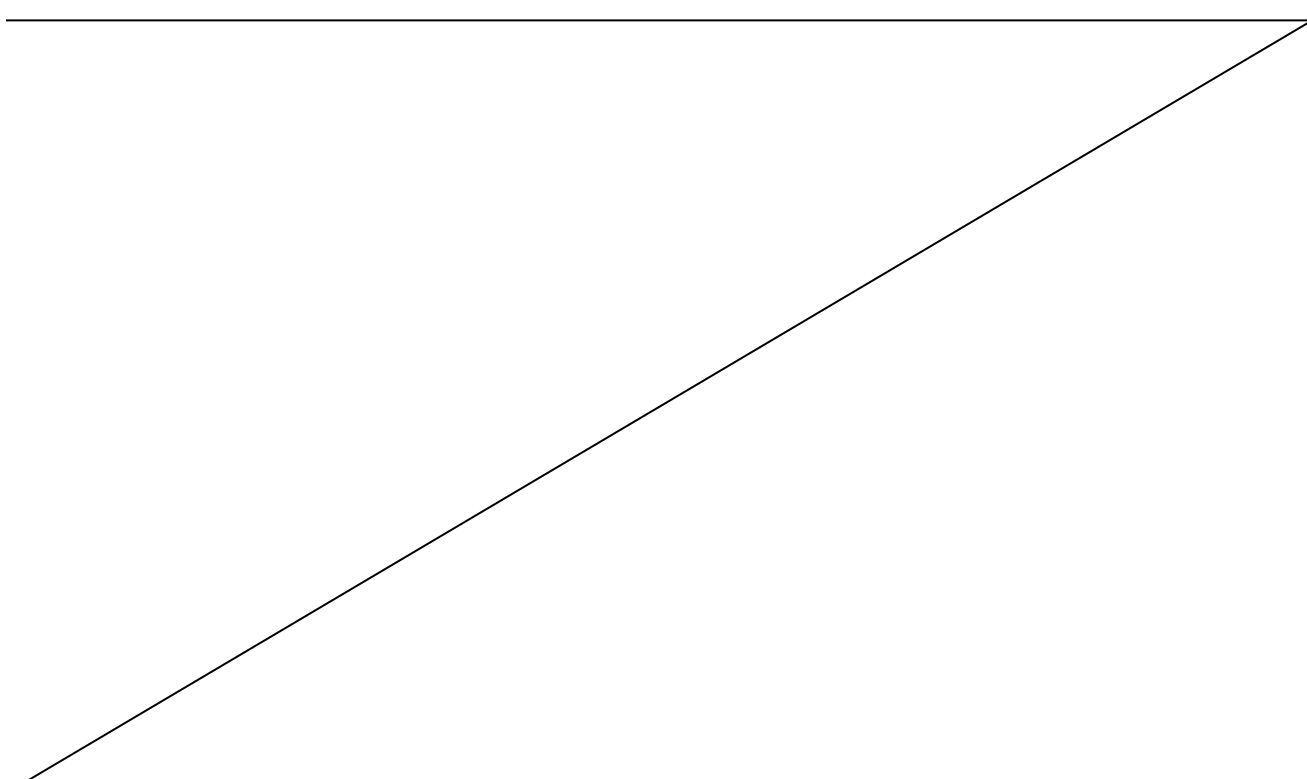
20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 18 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière



Initiales	
Maire	Grefe